

LA TRIBUNE DES MUNICIPALIAUX

DÉCEMBRE 2019 - N°62
Bimestriel - Prix : 1,30€

Dossier Retraite

**Echos des
services**

Congrès UD

Congrès fédéral

Tour des luttes

110 ans déjà

Culture



« Le père Macron est une ordure !

En cette période de fin d'année nous souhaitons de bonnes fêtes à tous les camarades de la ville de Lyon. Nous espérons que vous avez été bien sages cette année autrement notre Père Noël Macron ne vous donnera pas vos cadeaux. Et pourtant des cadeaux il nous en a fait plein cette année.

La réforme des lycées avec un nouveau bac en 2021.

Le mouvement de colère des professeurs, longtemps invisible, a secoué l'institution au début de l'été et s'est amplifié depuis la rentrée. Au moins le Père Macron aura réussi à réunir dans la rue les lycéens et leurs professeurs.

Nous avons eu aussi la réforme de l'assurance chômage ou la réforme punitive avec plus de 400 000 privés d'emplois qui ne touchent plus d'allocation chômage et 710 000 personnes impactées depuis le 1er novembre.

Le Père Macron n'a oublié personne cette année. Il a aussi pensé aux fonctionnaires avec notre réforme et la transformation de la fonction publique. Nous en verrons déjà les effets néfastes dès l'année prochaine. Nous en avons déjà beaucoup parlé.

Et enfin, la réforme des retraites, tous touchés et tous perdants, le public comme le privé. Cette dernière réforme a au moins l'avantage de fédérer toutes les colères.

Alors pour 2020 soyons révoltés car le Père Macron est vraiment une ordure.

L'humeur de Rust



SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3 à 6 : **Echos des services**

Pages 7 à 10 : **Dossier Rétraite**

Pages 11 : **Congrès de l'UD**

Page 12 : **Congrès fédéral**

Page 13 : **Tour des luttes**

Page 14 : **Culture**

Page 11 : **IHS**

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

Email: sectionpmcgtlyon@outlook.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03

Tél: 04 72 10 39 46



L'UGICT CGT, le syndicat qui fait gagner de l'argent aux femmes cadres de la filière médico-sociale !

Nous avons gagné 100 € par mois pour les directrices, 50 € pour les adjointes en 2017. En juin 2019, ce sont les éducatrices de jeunes enfants qui ont reçu 80 € de plus par mois. Après le recours gracieux engagé contre la délibération du RIFSEEP, pour les assistants socio-éducatifs et les médecins, la ville a annoncé 250 € de plus par mois pour les médecins en octobre 2019. Nous avons également obtenu que cette mesure soit rétroactive depuis juin.

L'égalité salariale femmes-hommes, pourtant inscrite dans la loi, n'est hélas pas encore appliquée à la ville de Lyon. Nous poursuivons nos actions pour que

les filières féminisées, défavorisées, soient augmentées. Notre prochain combat est de faire gagner une revalorisation pour la catégorie C !

Une journée de formation : « Outils pour l'égalité professionnelle » s'est tenue à l'union départementale CGT le 3 décembre dernier

Elle rassemblait une vingtaine de militants de différents secteurs professionnels du privé comme du public. Quatre militantes CGT de la ville de Lyon étaient présentes. Une première partie, les conditions de travail et d'emploi comme levier pour l'égalité professionnelle, était présentée par une chargée de mission de l'Agence Régionale pour l'Amélioration

des Conditions de Travail (ARACT). Les stagiaires ont ensuite travaillé sur l'origine des inégalités et comment les supprimer. Les outils spécifiques à la fonction publique ont été présentés lors d'un atelier : l'accord relatif à l'égalité professionnelle du 30 novembre 2018 et la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019.

La formation syndicale est une vraie richesse pour progresser dans nos pratiques. N'hésitez pas à vous renseigner sur les formations proposées pour participer à votre tour !

Carte pétition

Venez récupérer et remplir votre carte dans les locaux de la CGT de la ville de LYON

Une fois collectées nous irons les remettre à Monsieur le Maire pour lui rappeler ses promesses du passé (carte ci dessus en illustration)



Réponse a Madame Madeleine, élue à la Mairie du 9ème arrondissement

Lors d'un envoi massif de tracts par mail, madame Christelle Madeleine, conseillère municipale du 9ème arrondissement, membre du groupe politique dit des indépendants alors qu'elle était candidate aux élections municipales derrière le logo UDI-UMP, nous a fait parvenir ses réflexions quant à la véracité de notre tract.

Elle nous dit :

« ...Il faut un minimum d'intelligence pour comprendre que si la retraite ne fait pas l'objet d'une réforme, il n'y en aura plus. Que les régimes spéciaux doivent être modifiés car le charbon dans les trains c'est fini depuis 30 ans ...

Inutile de me transmettre votre propagande, ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que je dois forcément être

contre une réforme qui me semble juste et indispensable ...

P.S: C'est le monde des bisounours, il est drôlement sympa votre employeur, car personnellement je n'utiliserais pas ma messagerie professionnelle pour un appel à la grève, on ne vous l'a jamais dit ... peut être mais il y avait quelqu'un dans Casimir ... »

Très chère Madame nous ne pouvons rester sans réponse à vos allégations. Dans le Monde du 18 juin 2014 une rubrique qui s'appelle « les décodeurs » reprend les fake news dans celle-ci et traite justement de la fameuse prime charbon.

Et voilà ce que nous dit ce journal :

« Cette prime n'existe plus depuis les années 70 et la fin des locomotives ... à charbon, la dernière à rouler en 1974 laissant la place à ses consœurs roulant ou diesel puis à l'électricité, part ailleurs. Les mécaniciens n'ont jamais touché ces primes. Seuls les conducteurs en ont bénéficié. »

Mais rentrons un peu plus dans le fond politique de votre courrier.

Votre avis sur cette réforme ne nous étonne pas ... d'abord Juppé puis Fion vos amis politiques ont toujours voulu s'attaquer à notre système de retraite solidaire dont le principe issu du CNR est « Chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » Malgré notre pauvre condition ouvrière nous avons quand même un peu de recul sur cette réforme et le financement des retraites.

Aujourd'hui les retraites des fonctionnaires sont à l'équilibre. Elles dépendent d'une caisse qui s'appelle la CNRACL, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. Cette caisse est viable car il y a 1,5 actif pour 1 retraité mais pire cette caisse compense d'autres caisses qui ont plus de difficultés à être à l'équilibre, comme la caisse des artisans, des commerçants, des agriculteurs, du culte ... Depuis 1972 la CNRACL a déboursé en compensation 70 milliard d'euros.

Plutôt que d'être dans un rêve type Casimir ou bisounours comme vous pouvez nous le reprocher voilà des solutions pour financer le système de retraite par



répartition car à terme c'est cela qui est visé avec l'objectif de passer d'un système par répartition à un système par capitalisation et dont l'objectif est de mettre la main du capital sur la manne de la sécu qui lui échappe encore ...

Nous, nous avons des solutions :

- 5 % d'augmentation du point d'indice, c'est 1 milliard supplémentaire de cotisations retraite,

- l'égalité salariale ce sont 5,5 milliards de plus (l'écart salarial entre hommes et femmes est de 24%),

- la suppression de l'impôt sur la fortune au début du quinquennat, ce sont 10 milliards d'argent public donnés aux plus riches ces trois dernières années,

- la baisse de l'impôt sur les sociétés et le CICE, ce sont plus de 18 milliards donnés aux entreprises en 2018 et plus de 100 milliards depuis sa création, sans aucune contrepartie sur l'emploi ou les salaires,

- la France est Championne d'Europe de l'évasion fiscale cela représente 60 à 80 milliards d'euros perdus par an.

- la France est Championne d'Europe des dividendes versés aux actionnaires

Malgré ce que vous pouvez penser c'est bel et bien la création de richesses qui importe pour le financement de l'assurance retraite et non le rapport entre le nombre des actifs et des retraités.

Delevoye s'est inspiré de la Suède pour sa réforme. Ce pays a vu la mise en place du système par points il y a vingt ans, il n'a toujours pas été digéré. Maciej Lis, économiste à l'OCDE explique que «Le montant de la pension de base garanti a diminué d'un tiers, passant de 34 % à 21 % du salaire moyen, entre 2004 et 2018. »

Il s'agit d'un vrai choix de société. Allons nous laisser les jeunes au chômage pendant que les anciens meurent au travail ?

Motion de soutien de l'UD aux camarades du «tour des luttes»

Les syndicats de l'union départementale CGT du Rhône et de la métropole de Lyon

réunis en congrès soutiennent les camarades injustement et gravement sanctionnés.

Condamnés par le tribunal à 70h de travail d'Intérêt général, la mairie surenchérit par leur mise en retraite d'office qui s'apparente à une révocation déguisée.

Jean-Jacques et Christian subissent la décision inique de la mairie de Paris suite à l'action syndicale menée le 25 mai 2018 devant le siège parisien de la République en Marche.

Cette action collective intervenait dans un contexte marqué par un refus d'ouverture de réelles négociations par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la loi travail, dite « El Khomri ».

Les syndicats CGT du Rhône et de la métropole de Lyon, réclament de la ville de Paris la réintégration de leurs deux camarades.

Nous serons à Lyon le 27 novembre 2019 pour les accueillir et les soutenir dans leur tour de France des luttes.



Le 5 décembre dernier le personnel de la ville de Lyon s'est mobilisé pour les retraites, la protection sociale et contre la réforme du gouvernement

Une bonne mobilisation préalable des militants et des permanents de nos syndicats CGT et UGICT CGT a permis de sensibiliser un grand nombre de salariés. Nous avons distribué deux tracts et les quatre pages explicatif de la confédération CGT. Nous avons tenu deux permanences-café le matin du 5 décembre devant l'annexe de l'hôtel de ville et de l'immeuble Jaurès. (Ici photo du point café).

En complément du préavis de grève pour l'ensemble des agents, des préavis spécifiques avaient été déposés pour les crèches et pour la police municipale, développant des revendications spécifiques.

La police était réquisitionnée entre le 5 et le 8 décembre en raison de la fête des lumières, les crèches se sont fortement mobilisées avec 51% de grévistes.

Le 5 décembre, ce sont 28% des agents de la ville de Lyon qui se sont mis en grève (le meilleur taux de grévistes en 2018 était de 35%).

Le mouvement continue, une manifestation a rassemblé près de 4 000 personnes à Lyon le vendredi 6 décembre, le 7 les militants de la CGT ont rejoint la manifestation des gilets jaunes qui comptait un millier de manifestants.

Un deuxième temps fort le mardi 10 décembre est en préparation à l'heure où nous écrivons ces lignes. Le gouvernement va-t-il reculer ? Nous ne le savons pas encore, mais ce mouvement a permis au syndicat de s'organiser, d'élargir le cercle des militants et de donner une nouvelle impulsion à notre action.

Déclaration des agents de l'Opéra de LYON suite à l'annulation du spectacle du 18 décembre 2019

Depuis le 5 décembre, des millions de personnes ont défilé partout en France pour réclamer le retrait de la réforme des retraites. Le mouvement ne faiblit pas, au contraire, il trouve cette semaine un souffle nouveau.

Partout, ces derniers jours, tous les secteurs de l'activité: médical, culturel, enseignement, transport, se sont massivement mobilisés.

Parce que la culture est aussi attaquée par les politiques d'austérité du gouvernement, et parce que les travailleurs et les travailleurs de la culture sont aussi concernés par la réforme des retraites, de nombreux théâtres et opéras de France ont annulé leurs représentations ces derniers jours.

Notre direction, en décalant la représentation qui devait avoir lieu hier, nous empêche de contribuer de manière visible à cette mobilisation.

C'est pourquoi, à contrecœur, les salariés ont décidé de ne pas assurer la représentation de ce soir en soutien et en solidarité avec le mouvement national.

Travailler plus pour Gagner rien !

Le dernier conseil municipal a fait l'objet d'un débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) à la ville de Lyon.

Sortis de la remarque concernant l'agent administratif de catégorie C proche de Gerard Collomb bénéficiant d'une large salariale inscrite sur les logiciels de paye jusqu'en 2099, le débat a aussi porté sur le temps de travail.

La CRC dénonce le fait que les agents de la ville de Lyon ne travailleraient pas assez et lui demande d'y remédier.

A ce même conseil municipal l'adjoint aux ressources humaines a annoncé qu'il allait traiter cette demande en nous supprimant le jour du maire et les deux jours de fractionnements. Voilà une belle occasion pour nous faire travailler plus sans aucune compensation !

La CGT s'est saisie du dossier et fera entendre sa voix.

La ville devra nous prouver l'exactitude des faits dénoncés par directions et par services.

Elle démontrera aussi que le temps de travail ne peut être dissocié de la charge de travail qui ne cesse de croître chez chaque agent de la ville et du CCAS.

Ces deux curseurs seront les axes principaux revendicatifs qui serviront à tenter de réduire l'effet de cette annonce.

Retraite: les 9 points qui mettent le feu aux poudres



1. Toi tu vas y perdre (oui, toi, personnellement)

Comment peut-on affirmer cela ? C'est très simple : nous serons bel et bien toutes et tous perdants.

· Les générations les plus proches de la retraite subirait des mesures d'âge (report de l'âge de départ ou allongement de la durée de cotisation), imposées par une « loi-cadre ». Au lieu de les annoncer immédiatement, le gouvernement les renvoie aux acteurs sociaux, tout en précisant bien que s'il n'y a pas d'accord la loi les imposerait d'ici à 2021 !

· Les générations les plus jeunes subiraient elles les reculs induits par le nouveau système à points : le maintien de leur niveau de vie ne serait plus garanti, au contraire.

2. L'application de la réforme est reculée... mais pas la baisse des pensions

Les générations nées avant 1975 ne seraient pas touchées par la réforme « à points », gardant l'ancien régime.

Mais elles seraient fortement touchées quand même avec les économies à court terme, et notamment par un âge

d'équilibre fixé à 64 ans en 2027 au lieu de 62 ans aujourd'hui.

Toute personne qui partirait avant cet âge, subirait une décote, quel que soit son nombre d'annuités.

Le gouvernement souhaite nous faire penser que les générations précédentes seraient épargnées par la réforme, ce ne sera pas du tout le cas !

3. Les « garanties » en trompe l'œil : un écran de fumée aux airs de lacrymo ...

Le gouvernement annonce que la valeur du point serait indexée sur les salaires, et fixée chaque année, en fonction de la situation économique et démographique, par les acteurs sociaux.

Ceci ne garantirait en rien le niveau des pensions, la part du salaire que chacun conserverait à la retraite. D'autant plus que le gouvernement annonce que l'âge d'équilibre à atteindre pour ne pas avoir de décote reculerait avec le temps, et assure clairement qu'« il faudrait travailler plus longtemps ».

Le gouvernement annonce une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne baisse pas.

Problème : il existe une valeur du point par âge de liquidation et par génération (départ à 62 ans valeur 40 centimes, 63 ans 52 centimes, 64 ans 55 centimes). Les salariés seraient donc contraints de choisir entre leur âge de départ et le montant de leur pension.

Le gouvernement communique avec insistance sur une pension minimale de **1 000 € pour une carrière complète en 2022**. C'est déjà ce qui serait obtenu avec le système actuel pour une carrière complète au SMIC en 2022 : ce n'est donc pas une amélioration du système, et c'est sans rapport avec l'application d'un système par points. **Et c'est surtout sans effet pour tous les salariés qui n'ont pas de carrière complète !**

Le gouvernement explique que la prise en compte de toutes les heures travaillées serait une grande avancée pour les précaires et notamment pour les femmes. Aujourd'hui, pour valider un trimestre, il faut avoir travaillé 150 heures SMIC, soit environ 12 heures par semaine (et moins si on est payé au-dessus du SMIC). Mais, la règle des 25 meilleures années permet de neutraliser l'effet des accidents de carrière dans le calcul des pensions.

Avec la réforme Macron, ces périodes

de précarité ne pourraient plus être évacuées pour calculer le montant de la pension et dégraderaient fortement les droits de celles et ceux qui auraient des périodes de chômage, de précarité ou de temps partiel.

4. On vous l'avait dit ! Ils avaient tout prévu depuis le début

Le gouvernement a confirmé les principes centraux de sa réforme :

- Instituer une règle d'or et bloquer les ressources dévolues au financement de nos retraites à leur niveau actuel, c'est-à-dire 14 % de PIB. Quel est le problème ? Le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter d'un tiers d'ici 2050 ce qui signifie que le niveau des pensions va s'effondrer.

- Transformer les pensions en variable d'ajustement. Le montant de votre pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite. Cela dépendrait de la valeur du point qui serait déterminée au moment du départ en retraite et ajusté en fonction de l'espérance de vie, de la situation économique et démographique. Le montant de votre pension pourrait même baisser une fois que vous serez parti à la retraite, en cas de crise économique. C'est ce qui s'est passé en Suède qui a un système similaire. Entre 2010 et 2014 les pensions des retraité.e.s ont baissé de 10 %. On passerait donc d'un système à prestations définies, où le niveau de pension est garanti, à un système à cotisations définies, où le montant des cotisations serait bloqué et où ce seraient les pensions qui s'ajusteraient à la baisse.

- Prendre en compte toute la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Conséquence : celles et ceux qui auront une carrière ascendante seront particulièrement pénalisés ... comme ceux et surtout celles qui auraient une carrière hachée avec du temps partiel et de la précarité.

5. Pour les femmes, c'est pire et ça se confirme ...

Le gouvernement confirme les reculs sur les droits familiaux et les pensions de réversion.

- Les pensions de réversion, qui bénéficient à 90 % de femmes, ne seraient plus

accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite (donc pour la majorité 64 ans), et les couples divorcés n'y auraient plus accès.

- Les majorations de 8 trimestres par enfant dans le privé (4 dans le public) pour les femmes et la bonification de 10 % pour les parents de plus de 3 enfants seraient supprimées. A la place une majoration de 5 % au choix des deux parents pour chaque enfant. Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdrait, y compris celles qui n'ont qu'un ou 2 enfants. Pour répondre aux critiques de la droite, Édouard Philippe annonce une majoration de 2 % supplémentaires pour les parents de plus de 3 enfants, a priori toujours au choix du père ou de la mère. Malgré cela, la perte par rapport à la situation actuelle serait toujours très importante pour les familles de plus de 3 enfants.

- Le premier ministre annonce le maintien de la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants, mais seulement pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

Les 2 principes centraux de la réforme pénalisent directement les femmes :

- Avec la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 dernières années les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash.

- Le gouvernement confirme qu'avec sa réforme il faudrait travailler plus longtemps. Pour les femmes, qui ont des carrières plus courtes que celles des hommes, c'est très pénalisant.

6. Les cadres seraient particulièrement pénalisés, au grand bonheur des fonds d'investissements

Le premier ministre a confirmé 2 mesures qui vont particulièrement pénaliser les cadres et renvoyer toutes celles et ceux qui ont les moyens d'épargner vers les fonds d'épargne retraite et la capitalisation.

C'est bien l'objectif central de la réforme : permettre aux fonds d'investissements (Back Rocks...) de mettre la main sur l'épargne des Français et de l'utiliser pour spéculer sur nos entreprises et notre travail.

- 10 % des cadres ne vont plus cotiser sur l'ensemble de leur salaire. Jusqu'à présent, les cadres sup' cotisent obligatoirement pour la retraite jusqu'à huit plafonds de la sécurité sociale, soit 328 724 € annuels en 2020. Avec la réforme Delevoye, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à trois plafonds soit 123 264 €. Une perte majeure de droits pour les intéressés, condamné.e.s à jouer une partie de leur retraite sur les marchés financiers (en se constituant une épargne dont les assureurs ne garantissent même pas la restitution). Une perte surtout pour le système de retraite par répartition qui serait privé de cette part des cotisations.

Les chiffrages de l'AGIRC/ARRCO demandés par la CGT démontrent que la perte serait de 3 milliards par an à partir de 2021 et de 70 milliards en cumulé d'ici à 2040. Avec cette mesure, le gouvernement organise le déficit de notre système par répartition et offre un boulevard aux fonds d'épargne retraite, Black Rock en tête.

7. Pénibilité : de qui se moque-t-on ?

Le gouvernement confirme la fin de tous les régimes spéciaux et ainsi que de tous les dispositifs, hormis pour les professions en uniformes, qui permettaient un départ avant 60 ans. C'est par exemple le cas dans la fonction publique pour les infirmières, les sages-femmes, les aides-soignantes, les égoutiers, c'est aussi le cas pour les marins, les cheminsots...

Au menu, un départ au mieux à partir à 60 ans. Et encore, il faudrait avoir atteint des expositions maximales et donc n'avoir vraiment plus beaucoup de temps à vivre car :

- Les critères de pénibilité sont a minima et discriminants pour les femmes. Seuls 6 critères sont pris en compte : les activités exercées en milieu hyperbare; les températures extrêmes; le bruit; le travail de nuit ; le travail en équipes successives alternantes ; le travail répétitif. Exit le port de charges lourdes, les postures pénibles, l'exposition aux vibrations mécaniques ou aux risques chimiques. Depuis la mise en place du compte pénibilité dans le privé 75 % des salariés qui y ont acquis des points sont des hommes (source : Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes).

Né-e avant 1975 pas concerné-e
FAUX !
Ils subiront un report de l'âge de départ (âge pivot) et une baisse du niveau de leur pension.

Le niveau des retraites sera garanti
FAUX !
Elles seront amenées à baisser mécaniquement à cause de la règle d'or.

Des mesures correctives pour les Femmes
FAUX !
La majoration de 8 trimestres (4 dans le public) par enfant et la bonification de 10 % pour 3 enfants disparaissent.

L'âge moyen de départ en retraite est de 64 ans
FAUX !
Il est de 62 ans (en intégrant la pénibilité et les carrières longues) et 61 ans pour 1 salarié sur 2 n'est plus en activité quand il liquide sa retraite.

Nouvelles garanties pour prendre en compte la pénibilité
FAUX !
Par exemple, les infirmières en catégorie active partent aujourd'hui 5 ans plus tôt, demain elles partiront que 2 ans plus tôt.

Le système proposé est plus juste
FAUX !
La pension sera calculé sur le salaire moyen de carrière : mécaniquement ceux qui ont une carrière ascendante seront encore plus pénalisés.

Renforcement des solidarités intergénérationnelles
FAUX !
Par exemple, les infirmières en catégorie active partent aujourd'hui 5 ans plus tôt, demain elles partiront que 2 ans plus tôt.

La France ne va pas sur la capitalisation des retraites
FAUX !
En excluant 10 % des cadres (ceux qui gagnent plus de 7 000 € net) ils les obligent à capitaliser dans les banques ou assurances.

NE LAISSONS PAS PASSER CETTE RÉFORME !

ugict.cgt.fr/se-syndiquer

· Des seuils de reconnaissance dissuasifs. Les seuils d'exposition pour valider des points sont très élevés. Pour les points liés aux températures, il faudrait avoir travaillé 6 mois de l'année (900 heures) dans des températures inférieures à 5°C ou supérieures à 30°C ! Pour partir à 60 ans il faudrait avoir été exposé pendant au moins 25 années à un facteur de risque ou pendant 12,5 années à plusieurs facteurs ... Seule inflexion annoncée, le travail de nuit pour lesquels les seuils seraient abaissés, mais sans aucune précision (actuellement il faut avoir travaillé 120 nuits par an !)

De l'aveu même du premier ministre, seul ¼ des aides-soignantes pourrait partir plus tôt, c'est-à-dire entre 60 et 62 ans, alors qu'aujourd'hui elles peuvent toutes partir à 57 ans !

- Rappelons qu'en France :
- l'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne ...
 - l'espérance de vie en bonne santé n'est que de 59 ans pour un ouvrier
 - l'espérance de vie d'une infirmière est de 7 ans inférieurs à celle de la moyenne des femmes.

8. Vous avez envie de travailler plus longtemps ?

Le premier ministre a été clair : avec sa réforme, il faudra travailler plus longtemps.

L'âge de départ en retraite est aujourd'hui de 62,4 ans en moyenne, en prenant en compte les départs anticipés liés à la pénibilité et aux régimes spéciaux.

Avec la réforme du gouvernement, une décote de 5 % par an sera mise en place pour toutes celles et ceux qui partiront avant 64 ans (voire avant en cas de mesure « paramétrique »). Aujourd'hui, ce sont des centaines de milliers de personnes qui partent avant 64 ans qui seraient concernées par cette décote et veraient leur pension sévèrement rabotée. Le gouvernement confirme que cet âge pivot serait progressivement repoussé. Pour les 1980, l'âge sans décote est déjà prévu d'être 65,4 ans. Pour les 1990, ce sera 66,25 ans, et sans garantie du niveau de pension !

Mais cela ne signifie pas un départ à taux plein à 64 ans, loin de là ! Le vrai enjeu est dans la valeur du point. **(suite page 10)**





AG de luttes du 5 décembre

(suite du dossier) Delevoye nous indique qu'elle serait aujourd'hui de 0,55 € pour 1 point. Il faudrait donc aujourd'hui cotiser en continu 43 ans pour pouvoir partir à la retraite avec 60 % de son dernier salaire (comme les hommes cadres aujourd'hui avec 41,5 annuités) ou 47,5 ans pour obtenir 66 % de son dernier salaire (comme les femmes cadres aujourd'hui).

Cerise sur le gâteau, Delevoye nous annonce discrètement que cet âge pivot sera amené à évoluer en fonction de l'espérance de vie ... sans réforme, grâce à la règle d'or et au système de pilotage automatique mis en place par le gouvernement.

Pourtant aujourd'hui :

- 50 % des plus de 60 ans sont au chômage. Repousser indéfiniment l'âge de départ, c'est renvoyer vers le chômage toujours plus de seniors et abaisser d'autant le montant des pensions.

- Les progrès technologiques, la révolution numérique et l'intelligence artificielle et les nouvelles possibilités

d'automatisation permettent des gains de productivité massifs. Sans réduction collective du temps de travail, cette révolution technologique se traduira (et ça commence déjà dans tout le secteur tertiaire !) par du chômage de masse. Allonger la durée du travail est un non sens économique et social.

- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne ...

Autrement dit, avec la réforme Macron, la retraite, ce sera seulement quand on ne pourra plus en profiter.

9. Il existe d'autres solutions, mais ce gouvernement refuse de les entendre

Il va falloir crier plus fort que garantir l'avenir de notre système de retraite c'est possible !

Il est nécessaire de faire évoluer notre système de retraite pour prendre en compte les années d'études, répondre aux inégalités F/H et permettre des départs anticipés du fait de la pénibilité.

Pour rétablir la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire, il y a de nombreuses sources de financement et notamment :

- Une hausse modérée des cotisations suffirait à financer le retour de la retraite à 60 ans.

- La remise en cause des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient aujourd'hui les entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi et de salaire, et qui dépassent maintenant les 83,6 Mds d'euros. De même, une vraie politique de lutte contre la fraude aux cotisations sociales permettrait de faire rentrer au moins 10 Mds d'euros dans les caisses de la sécurité sociale, comme vient de le démontrer la cour des comptes.

- Sanctionner les entreprises qui ne pratiquent pas l'égalité salariale, en mettant en place une sur-cotisation retraite pour toutes celles qui n'obtiennent pas 100/100 à l'Index égalité salariale

RETOUR SUR LE 42^e CONGRES DE L'UD CGT 69



Les 19, 20 et 21 novembre 2019, à Vénissieux, avait lieu le 42^e congrès de l'UD CGT du Rhône et de la métropole de Lyon.

Parmi les 217 délégués présents (79 femmes et 138 hommes), nous étions 6 représentants de la CGT et de l'UGICT Ville de Lyon à porter les amendements de nos camarades.

Le rapport d'activité, qui a été voté avec seulement 1 voix contre, a montré un bilan plutôt positif côté chiffres :

Le nombre de syndiqués reste relativement stable avec un peu plus de 20 000 adhérents dont 3286 pour la fédération des services publics.

Le rapport financier a soulevé des questions de la part des camarades et malgré les réponses apportées par l'administrateur de l'UD, c'est avec 15% d'abstention qu'il a été voté.

Le document d'orientation présentait 4 résolutions :

· **La résolution 1** : « urgence environnementale, urgence sociale : même coupable, même combat ! » a ouvert les débats avec des interventions riches et variées notamment sur la question de la gratuité des transports publics.

· **La résolution 2** : « la CGT, un outil au service du collectif » a posé la question de la pertinence de passer du syndicat d'entreprise au syndicat de site, de l'importance des unions locales et unions départementales, des liens de la CGT avec le politique et le milieu associatif.

· **La résolution 3** : « CGT à l'offensive » a provoqué de nombreuses interventions sur les libertés syndicales, le soutien aux camarades précaires et privés d'emploi, aux LGBT, sur la lutte contre l'extrême droite et bien sûr sur le droit des femmes, au travail, dans la vie et à la CGT même.

· **La résolution 4** : « des syndicats qui font vivre la CGT » est revenue sur la place des jeunes et des retraités au sein de notre syndicat, sur la visibilité des syndiqués isolés, sur la nécessité de développer la syndicalisation et la formation et a réaffirmé la grève comme rapport de force.

Très peu de syndicats ont proposé des amendements (62) à ces 4 résolutions qui ont toutes été adoptées à une très grande majorité.

D'autres moments forts ont été au rendez-vous pendant ces 3 jours de congrès. Ainsi, le mercredi après-midi, nous

avons eu droit à une saynète surprise du collectif « Tous des Lyonnais » qui a caricaturé avec humour et justesse les inégalités femme/homme.

La lutte contre l'extrême droite et les libertés syndicales internationales ont fait l'objet d'échanges nourris avec notamment les interventions de délégations allemande, italienne et espagnole et l'adoption d'une motion de soutien aux peuples d'Amérique du Sud actuellement en lutte. Une motion de soutien aux camarades «tour des luttes» de passage à LYON (article page 13) a également été approuvée. (motion page 5)

La soirée fraternelle du mercredi soir, animée par le groupe de rock « les Las-cars », a permis aux nombreux participants de prolonger les échanges dans une ambiance chaleureuse autour d'un buffet et de se déchaîner sur la piste de danse.

Le congrès s'est terminé avec le vote de la nouvelle Commission Exécutive CE a réélu Joao Pereira Afonso comme secrétaire général.

La CGT de la Ville de Lyon sera représentée à l'UD par notre camarade Nadia ABED

Retour sur le congrès fédéral de la fonction publique



Le 12^{ème} congrès fédéral de la fonction publique (versant territorial) s'est tenu du 18 au 21 novembre 2019.

400 congressistes représentant les 2000 syndicats de la fédération ont été réunis à Montpellier.

Le congrès a débuté par les votes indispensables (approbation des comptes et des statuts, élection du bureau...).

Natacha POMMET a pris la suite de Baptiste TALBOT en qualité de secrétaire générale de la fédération.

Son discours d'introduction, très rassembleur, a appelé tous les syndiqués à se mobiliser contre la régression sociale et à lutter contre toutes les injustices, les inégalités, les violences faites aux femmes, les agressions contre l'environnement et à rester unis pour combattre les mesures et les lois gouvernementales qui tentent d'affaiblir les services publics, de précariser les emplois et de spolier les travailleurs des richesses produites au profit des ultra-riches.

La préparation du mouvement du 5

décembre est restée le sujet central des tables rondes, des discours et des nombreuses interventions qui ont convergé vers le mot d'ordre commun : « unis pour gagner ! » contre la réforme des retraites, contre la loi de transformation de la fonction publique et toutes les remises en cause des conquêtes sociales acquises après des décennies de luttes.

Le débat démocratique a bien eu lieu et des voix dissonantes se sont exprimées, en particulier celles des services publics parisiens, en désaccord avec la direction fédérale ; mais ce sont les sujets concordants qui ont dominé et le rapport d'orientation, après que les amendements aient fait l'objet de riches discussions, a été largement adopté.

La clôture du congrès a été marquée par le départ du « tour des luttes », périple à vélo de deux agents de la ville de Paris, licenciés après une manifestation contre la loi El KHOMRI, entre Montpellier et Paris (arrivée dans la manifestation du 5 décembre) et par des instants festifs des plus enthousiastes.



«Le tour des luttes» de passage à LYON



A l'occasion du 12ème congrès de la fédération CGT des services publics à Montpellier, et dans le contexte de préparation de la grève à compter du 5 décembre, nos camarades Christian et Jean-Jacques ont entamé le «tour des luttes en vélo» du 22 novembre au 5 décembre, partant de Montpellier pour rejoindre Paris en 14 étapes.

Christian et Jean-Jacques sont deux syndicalistes CGT du service propreté de la ville de Paris. En mai 2018, ils ont participé à une action syndicale qui visait le siège de LREM et ont été arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à y déverser 7 tonnes de déchets pour dénoncer les attaques sociales du gouvernement. Ils ont été traités comme de véritables criminels, jugés au tribunal de grande instance et ont dû effectuer 70 heures de travaux d'intérêts généraux. Cela ne semblait pas suffire à leur employeur, la mairie PS de Paris, qui a tenté de leur imposer une retraite anticipée, les poussant ainsi dans une précarité à vie (avec 1 000 €/mois pour l'un et 700 €/mois pour l'autre, alors qu'ils ont respectivement 36 et 26 ans de carrière !). Christian et Jean-Jacques se retrouvent donc en fin de carrière à pointer chez Pôle emploi.

Chaque soir les camarades ont organisé une initiative avec les forces CGT de

la localité traversée, avec l'objectif de contribuer à mettre en avant les questions revendicatives qui sont au cœur de la période, notamment celles des libertés syndicales, de l'avenir des services publics et de la fonction publique et de notre système de retraite solidaire. Tous ceux qui ont souhaité accompagner sur tout ou partie d'une étape était évidemment les bienvenus !

Nous les avons reçus lors de leur 6ème étape entre Roussillon et Lyon.

«Départ de Roussillon et arrivée à Ecully, encore de très beaux paysages avec des vues au loin sur les Alpes enneigées.

Une étape de 56 km, en traversant un bout du parc naturel régional du Pilat avec des montées de 8 à 12 %, nos cyclolutteurs sont au top de leur forme.

A l'arrivée à Ecully, une douche et un repos bien mérités pour nos deux champions.

Ecully banlieue proche de Lyon, nous avons rendez-vous à la bourse du travail pour partager avec les camarades de la région un apéritif dînatoire !

A notre arrivée, ils sont là, des militants territoriaux, de la santé, du commerce, des chômeurs et des précaires dans une des plus grandes salles de la bourse du travail !

Après quelques échanges, place aux explications de notre «tour des Luttes» et des revendications que nous portons ... Sébastien, membre de la CGT ville de Lyon et Joao SG de l'UD du Rhône prennent la parole. Après les applaudissements, place à l'apéritif dînatoire !

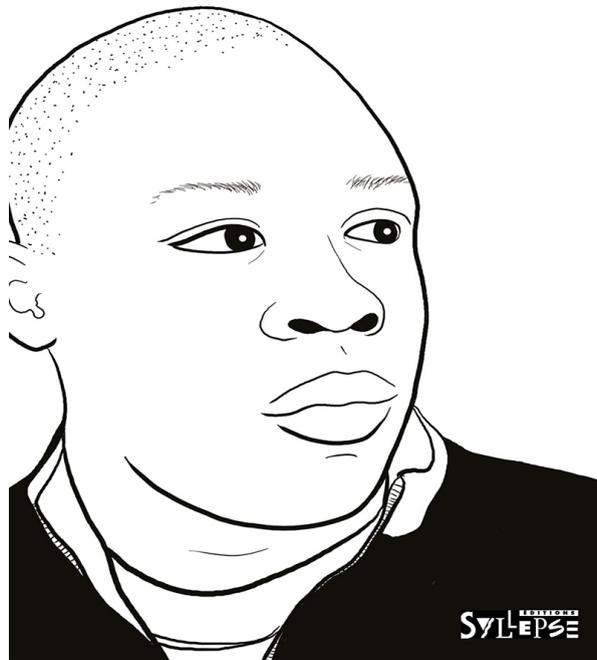
Et les discussions reprennent sur la CGT, les discriminations syndicales, la précarité, les forces organisées, la loi de transformation des services publics, la réforme des retraites ...et le vélo ...

Autour de la table, se retrouvent les principaux dirigeants de la CGT : João le SG de l'UD Rhône, Sophie UGICT-CGT du Rhône, Christelle SG santé du Rhône, Mourad US commerce, Mohamed CGT métropole, Damien SG Villeurbanne, Anne-Marie SG UFICT métropole, Valerie, Pascale et Sébastien de la CSD, Corinne du collectif CGT, tous des lionnes ... Peut-être en oublions nous, mais encore une fois mille mercis pour tout à toutes et à tous.

Puis, nous est offert comme dans chaque région que nous traversons, les drapeaux CGT des OS du territoire.

A 1h du mat tout le monde est couché. Le jeudi 28, lever à 6h15 pour un départ vers Roanne à 9h00, une des plus grosses étapes nous attend mais nous sommes si pressés de rencontrer les Camarades de Roanne !! >>

COLLECTIF **CASES REBELLES**
100 PORTRAITS
CONTRE L'ÉTAT POLICIER



Ce livre est né de la volonté de rendre visible le flux permanent de personnes qui meurent victimes de l'État policier français. Elles ont été étouffées, abattues, percutées, battues à mort, lors de contrôles, d'arrestations, d'expulsions, de mouvements sociaux, ou dans d'autres circonstances encore, par des policiers, des gendarmes. Le collectif Cases Rebelles, auteur de ce livre s'empare ici de la forme du portrait militant, hérité de l'art mural, du graff, le dessin rompt avec la froideur clinique des listes. Le récit des circonstances et des suites judiciaires permet de saisir comment toutes ces petites histoires, souvent tombées dans l'oubli, forment la grande Histoire de la domination policière en France et son caractère à la fois de classe, raciste et colonial. Quelques familles ont obtenu une forme de reconnaissance et de justice, mais dans leur grande majorité, elles ont fait face à l'impunité.

De 1948 à 2016, chaque portrait est accompagné d'un résumé des circonstances de la mort et des suites judiciaires éventuelles.

Les dessins se veulent aussi porteurs d'amour pour les victimes et de solidarité pour leurs proches.

Se livre, sorti en 2017, n'est malheureusement qu'une liste non exhaustive des violences que nous subissons de cet État policier.

Depuis sa sortie les violences institutionnelles n'ont pas baissé.

Les nouveaux équipements de la police et notamment le LBD ont fait beaucoup de victimes dans les rangs des manifestants qu'ils soient « gilets jaunes », syndiqués ou autres.

Quant à l'IGPN les loups ne se dévorent pas entre eux.

L'affaire Benalla en est un exemple criant. L'opinion s'est insurgée contre les violences commises le 1er mai, mais seulement quand elle a su que Benalla n'était pas policier. En quoi les actes des « barbouz » de l'État sont-ils plus justifiables que ceux commis à chaque manifestation et dans les quartiers populaires par les « vraies forces de l'ordre » ?

Malgré les condamnations de ce printemps de l'Europe et de l'ONU, de l'usage disproportionné de la force par la police, les actes de violences continuent. Le 7 décembre lors d'un blocage de son établissement un collégien de 15 ans a eu la mâchoire cassée par un tire de LBD. Le 9 décembre un individu a été pris pour cible presque au hasard dans le défilé ; résultat toutes les dents de devant et la mâchoire cassées.

Pour 10 € ce livre raconte certaines de ces histoires qui ne se sont malheureusement pas aussi bien passées.

La tribune des municipaux 110 ans déjà...



En 1909, paraissait le premier numéro du journal que les syndiqués de la CGT de la ville de Lyon reçoivent tous les mois. Ayant eu en premier pour titre « Écho des Travailleurs Municipaux », il devient en 1936, lors de la réunification syndicale entre la CGT et la CGTU, « L'Action des Communaux » et servira de journal à la région CGT des Services Publics réunifiée jusqu'à la seconde guerre mondiale. C'est à la libération, en septembre 1945, que le journal prend son titre actuel « La Tribune des Municipaux de Lyon ». En 1909 on peut résumer le but du journal par le slogan « Pour l'Union, Pour l'Action » que l'on retrouve en première page. En 1945, la réponse à la question « Pourquoi ce journal ? » est donnée par le bureau syndical : « un journal est indispensable pour diffuser parmi les adhérents les consignes d'action et pour

leur faire connaître les résultats de cette action et aussi les difficultés rencontrées ». La bataille des idées, appelée communication aujourd'hui, a toujours été, et est peut-être encore plus aujourd'hui, un élément important de la bataille syndicale. Les employeurs ne lésinent pas sur les moyens qu'ils y consacrent... C'est pour cela qu'en 1909, le journal du syndicat a été créé par les responsables de la CGT. A l'époque nos adversaires, sur le plan technique, ne disposaient guère de plus de moyens... Aujourd'hui ils sont propriétaires d'énormes moyens de communication... Pour nous, « La Tribune des Municipaux de Lyon » demeure le moyen de communication des idées de progrès social du syndicat CGT de la ville de Lyon.

Prochaine un numero spécial 110 ans



Église de la Très
Sainte Consommation

TRAVAILLE

OBÉIS

CONSOMME

LES OSCARS DU CAPITALISME 2020

Présentés par
ALESSANDRO
DI GIUSEPPE
PAP '40

&

AURELIEN
AMBACH ALBERTINI
CARDINAL TRIPLE A



7^e CÉRÉMONIE DES DOIGTS D'OR

"Percutant comme Benalla en castagne!
Hilarant comme le PS en campagne!
Jouissif comme Carlos Ghosn en cabane!"

- GUILLAUME MEURICE -

"Du pur spectacle. Les Doigts d'Or ont passé
en revue les faits marquants de l'année, les
déclarations chocs, sous le prisme d'un
humour corrosif, citoyen et libérateur."

- LA VOIX DU NORD -

"Enfin une vraie réhabilitation des
26 personnes les moins pauvres du
monde. J'ai adoré."

- BENOÎT DELÉPINE -

À LYON
Palais de la Mutualité
Le 31 janvier 2020